

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 NOVEMBRE 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil quatorze le treize novembre, à compter de dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire, sur convocation en date du 6 novembre 2014 de Monsieur le Président, s'est réuni à la salle des Fêtes de CHAILLES, sous la présidence de Monsieur Christophe DEGRUELLE, Président.

Membres titulaires présents :

DEGRUELLE Christophe, BAUDU Stéphane, FROMET François, TONDEREAU Alain, GRICOURT Marc, GARCIA Corinne, LESCURE Pierre, GAVEAU Simone, SIMONNIN Benoît, BAILLY Françoise, CROSNIER-COURTIN Yves, TROTIGNON Chantal, OLAYA Pierre, CONTOUR Michel, BOUJOT Jérôme, THIOLLET François, REBOUT Chantal, SOULES Odile, VETELE Benjamin, VIEIRA Gildas, ESKI Ozgur, VILLANFIN Annick, ROBILIARD Denys, BEIGBEDER Françoise, DELAPORTE Jean-Benoît, DE RUL Marylène, OLIVIER Yves, BOISSEAU Pierre, MONTEIRO Catherine, BUTEAU Louis, PATIN Joël, CHAUVIN Jacques, FERRE Christelle, REINEAU Véronique, CHASSIER Michel, PARIS Mathilde, LEFEBVRE Jean-Pierre, GALLARD Lionella, BOULAY Jean-Albert, LHERITIER Catherine, PASQUET Joël, BURNHAM Henri, CROISSANDEAU François, MARIER Eveline, GENUIT Eliane, BORDE François, BOURGUEIL Claudette, GUILLON Didier, SEVREE Yannick, GUETTARD Philippe, GUELLIER Jean-Yves, LEHOUELLEUR Yves, DARNIS Michel, SEGRET Nadine, CHARZAT Gérard, MORESVE Maryse, FESNEAU Michel, CHAPPUIS Jean-Noël, MARSEAULT Marie-Noëlle, GILBERT Elie, GASIGLIA Jean, BARROIS Yves, LE BELLU Nicole, BOUVIER Alexandre, MONTARU Pierre, MORETTI Jean-Marc, ROUSSELET Audrey, MARY Christian, NAVARD Catherine, FHIMA Patricia

Pouvoirs :

BOURSEGUIN Yann donne procuration à BOUJOT Jérôme, QUINET Fabienne donne procuration à PATIN Joël, BARRETEAU Elise donne procuration à SOULES Odile, LAUMOND-VALROFF Isabelle donne procuration à VETELE Benjamin, FERET Marie-Agnès donne procuration à REBOUT Chantal, GEANT Michel donne procuration à CHAUVIN Jacques, GOURAULT Jacqueline donne procuration à BAUDU Stéphane, HADDAD Georges donne procuration à DEGRUELLE Christophe, VEE Alain donne procuration à FESNEAU Michel

Membres suppléants présents :

GUILLOT Jean-Michel, BOUSSIQUOT Henry, JANVIER Eric

Membres titulaires excusés :

MOELO Didier, COUTY Myriam, BORDIER Sylvie, BERGER Jean-Louis, LEDOUX Stéphane, LEPRAT Denis, GUIMARD Serge, BARBOUX Annie, GEORGE Yves

Secrétaire de séance :

Monsieur Yves CROSNIER-COURTIN

N° 2014-315

ENVIRONNEMENT – Plan Climat Énergie Territorial (PCET) de la Communauté d'Agglomération de Blois et labellisation Cit'Ergie® – Lancement de la démarche.

Rapporteur : Monsieur François THOLLET

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2014

N° 2014-315

ENVIRONNEMENT – Plan Climat Énergie Territorial (PCET) de la Communauté d'Agglomération de Blois et labellisation Cit'Éergie® – Lancement de la démarche.

Rapport :

Considérant la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national en faveur de l'environnement (dite « Loi Grenelle II),

Considérant que cette loi impose aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants l'élaboration d'un Plan Climat Énergie Territorial (PCET),

Considérant les enjeux relatifs à la réduction des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre (coûts de l'énergie, impacts sur l'environnement) pour la Communauté d'Agglomération de Blois – Agglopolys et son territoire,

Considérant les enjeux relatifs à la réduction des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre (coûts de l'énergie, impacts sur l'environnement) pour la Communauté d'Agglomération de Blois – Agglopolys et son territoire,

Agglopolys souhaite agir en faveur de la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, pour minimiser son impact sur le changement climatique, et mieux s'y adapter.

Le Plan Climat Énergie Territorial est un programme d'action concret et opérationnel, s'inscrivant dans un projet de territoire.

Les objectifs du Plan Climat Énergie Territorial sont les suivants :

- l'atténuation des impacts sur le climat, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre : réduction des consommations d'énergie, utilisation de ressources renouvelables,
- l'adaptation au changement climatique, en réduisant la vulnérabilité du territoire et en s'adaptant à l'évolution du climat : modification de conditions de vie, gestion des risques, préservation de la biodiversité,
- la lutte contre la précarité énergétique.

Le Plan Climat Énergie Territorial définit un engagement chiffré de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'objectif de diviser par 4 ces émissions d'ici 2050.

Afin de structurer sa démarche, identifier ses atouts et ses faiblesses, bâtir un programme d'actions réaliste et mesurer ses progrès, la Communauté d'Agglomération de Blois souhaite s'inscrire dans la démarche de labellisation Cit'Éergie®, label qui récompense, pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique énergétique et/ou climatique de la collectivité.

L'élaboration du Plan Climat Énergie Territorial d'Agglopolys portera d'une part, sur un volet « Patrimoine et compétences » de la collectivité (bilan et analyse des consommations d'énergie, bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre, ...), et d'autre part sur un volet « Territorial » (analyses portant sur les ménages, les entreprises, ...).

Ce travail d'analyse aboutira à la rédaction d'un plan d'actions, qui sera ensuite mis en œuvre et évalué périodiquement.

Certaines actions identifiées dès le début de la démarche pourront être mises en œuvre sans attendre l'approbation du plan d'actions général.

L'élaboration et la mise en œuvre du Plan Climat Énergie Territorial d'Agglopolys pourraient bénéficier des financements suivants :

- démarche de labellisation Cit'Ergie® :
 - 50% de financement par l'ADEME,
 - 30% de financement potentiel par le Contrat Régional Agglopolys - Pays des Châteaux de 3ème Génération

- autres éléments du Plan Climat Energie Territorial :
 - financement potentiel par le Contrat Régional Agglopolys - Pays des Châteaux de 3ème Génération - pourcentage à définir en fonction des co-financements,
 - financement potentiel par les fonds européens (FEDER) - dans l'attente des programmes en cours de validation.

L'élaboration du Plan Climat Energie Territorial et la mise en œuvre d'un premier volet d'actions sont estimées à 100 000 € TTC, avec un montant de financements extérieurs potentiels de 67 000 €.

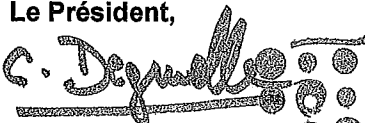
Proposition :

Il est donc proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver le lancement de l'élaboration du Plan Climat Énergie Territorial de la Communauté d'Agglomération de Blois, et notamment l'inscription dans la démarche de labellisation Cit'Ergie® ;
- approuver les modalités d'élaboration et de pilotage telles que définies ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter tous les partenaires, notamment l'ADEME, la Région Centre et l'Europe, afin de contribuer au bon déroulement et au financement de la démarche de labellisation Cit'Ergie® et de l'élaboration du Plan Climat Énergie Territorial dans son ensemble ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs aux différents partenariats (conventions, formulaires.), ainsi qu'à l'obtention des financements extérieurs.

Décision : à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Président,


CHRISTOPHE DEGRUELLE

Agglopolys

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Transmis au contrôle de légalité le : 21 NOV. 2014

Reçu par le contrôle de légalité le : 21 NOV. 2014

Publié ou notifié le : 21 NOV. 2014

Exécutoire le : 21 NOV. 2014

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte.

Pour le Président et par délégation,


Franck BOITEL
Responsable
Direction Administration Générale